

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Lundi 4 juillet 2022 – 18h
Salle de la CCAVM – 89200 AVALLON**

Le 4 juillet 2022 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

6 Délégués titulaires présents : Hervé DESRUELLE, Jean-Bernard ALLARDI, Pierre MORIN, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Gilbert CASSIN, Nicole JEDYNSKI.

3 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Hélène ROUECHE, Pierre BURGARELLA, Marianne FOUCHET.

2 Délégués titulaires excusés : Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	28 juin 2022
Délégués titulaires en fonction	13
Délégués titulaires présents	6
Pouvoir aux titulaires	
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Hélène ROUECHE.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués.

Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte.

Il demande une minute de silence en mémoire de deux membres du CDT décédés récemment : Jean-Gilles BESLE et Dominique REGNIER.

Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2022

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDES

« Fête paysanne à Thory » de l'association Vie de Village : trois représentants bénévoles de l'association, présentent l'organisation de cette manifestation qui se tiendra le 21 août 2022 et qui est itinérante sur trois villages (une fête par an dans un village différent chaque année). Elle a pour but la promotion du savoir paysan et des produits locaux. Elle mobilise 35 bénévoles pour environ 1000 visiteurs. L'entrée est gratuite et le repas payant.

L'assemblée reconnaît l'intérêt d'une aide exceptionnelle pour cette opération qui répond à des objectifs de lien social, d'animation de collectif (plusieurs villages) et dont certains aspects sont cohérents avec le Projet Alimentaire Territorial. Le CDT demande cependant un effort sur les achats pour le repas à la vente qui ne sont pas particulièrement locaux.

La grille des critères de sélection pour les aides exceptionnelles est appliquée et ce projet obtient 3 critères obligatoires sur 7, ainsi que 3 critères bonus sur 5. Ce qui permet sa sélection.

L'aide demandée est de 1 500,00 euros pour un budget de 5 400,00 euros.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet présenté et une aide de 1 000,00 euros.

« Guinguette éphémère » de la commune de Vézelay : Madame Sandra CHANVIN, conseillère municipale, et Madame Julie BESLE, de l'association Pourquoi Pas?, présentent le projet. Il consiste à organiser cinq soirées festives gratuites en juillet et août 2022 sur la place Borot au centre du bourg pour redonner vie à cette place centrale. Organisation, musique et restauration sont assurées par des prestataires locaux. La problématique de parking et déplacement des personnes âgées a été prise en compte.

La grille des critères de sélection pour les aides exceptionnelles est appliquée et ce projet obtient 2 critères obligatoires sur 7.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS DEFAVORABLE à la demande d'aide.

« Balade des vins de Vézelay » de l'association Les 4 coteaux : Madame Marie-José BARAULT, bénévole, et Monsieur Jean-Yves DESCHAMPS, Président, présentent le projet. Il consiste à organiser une balade gourmande, le 16 juillet 2022, dans les vignobles avec dégustation de produits locaux (Cabrage, aigolette, vins) et un dîner gourmand. Balade 15 euros et dîner 25 euros plus visite du château de Tharoiseau.

Malgré l'intérêt de ce projet en cohérence avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, l'assemblée regrette l'absence de l'aspect « éducation à l'environnement » par le biais de la démarche bio et de la mise en place de solution de mobilité depuis Avallon. De plus, le but affiché est purement commercial même si l'achat de vins en fin de visite est optionnel.

L'association avait répondu à l'appel à projets « pérennisation des actions », mais l'assemblée décide d'appliquer la grille des critères de sélection pour les aides exceptionnelles, plus souple, puisqu'il s'agit de la première demande de l'association. Ce projet obtient 3 critères obligatoires sur 7.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS DEFAVORABLE à la demande d'aide.

« Courses et randonnées » de l'association Vélo Massif Morvan : Monsieur Dominique THIERRY, Président, présente le projet qui consiste en l'organisation de compétitions sportives en juin, octobre et décembre à Quarré-les-Tombes

L'association a répondu à l'appel à projets « pérennisation des actions », ayant déjà obtenu des aides exceptionnelles en 2019 et 2021.

L'assemblée s'accorde sur l'intérêt en termes d'attractivité hors vacances, cependant un effort sur les publics fragiles et les solutions de mobilité auraient fait la différence et donné une cohérence avec les objectifs du projet de territoire.

La grille des critères de sélection est appliquée et ce projet obtient une note de 17 sur 45 points.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, donne à l'unanimité un AVIS DEFAVORABLE à la demande d'aide.

Informations sur d'autres dossiers :

L'association « La parenthèse » (service social parentalité) et le club d'échec de l'école des Rempart (demande d'aide sur un transport pour un concours) ont déposé un dossier, mais leur demande n'est pas éligible, leur action ne rentrant pas dans les compétences du Pays Avallonnais.

Le dossier « Petite Foule production » a été retenu au titre du CLEA 2022/2023. Au vu des multiples autres financeurs il a été décidé de conditionner l'aide à l'essaimage de leur action. L'animatrice prendra contact avec l'association pour leur expliquer et les accompagner par la suite sur le volet « participation des habitants » sur une autre commune.

O.J N° 3 : CONTRIBUTIONS EN COURS

Contribution « L'action culturelle, un atout pour le territoire » : l'assemblée a reçu la dernière version, complétée à la suite des ateliers de travail « Passons à l'action ! » dans le cadre de la révision du Projet de Territoire. La partie concernant le patrimoine a été renforcée, les dernières coquilles corrigées.

L'assemblée après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE la contribution « L'action culturelle, un atout pour le territoire » qui sera présentée dès que possible aux élus du Comité Syndical de Pôle.

Contribution « Vie associative du territoire » : l'écriture de cette contribution est en cours, elle comportera :

- les retours recueillis lors des différentes réunions tenues à ce sujet sur le territoire,
- des chiffres clés pour appuyer les propos,
- des propositions concrètes d'actions en faveur de la dynamisation du tissu associatif.

Parmi les premières propositions : des temps d'échanges et de formation pour une montée en compétence des associations. Un travail important autour de la valorisation de l'engagement associatif et en particulier en direction des jeunes. Un travail de fond avec les élus du territoire est aussi souhaité afin de proposer un accompagnement et une structuration de l'offre de services en direction des associations.

A ce sujet, l'outil Guidasso a été évoqué. Ce label national sera bientôt déployé en Bourgogne et pourrait être demandé par le Pays Avallonnais et d'autres collectivités du territoire. Une présentation sera envoyée avec le compte rendu de séance.

Sera jointe également la « Charte d'engagements réciproques » signée le 1^{er} juillet dernier par le Mouvement Associatif, l'État et la région Bourgogne-Franche-Comté.

La séance est levée à 20 heures 30.